



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/750

Avenant n°2 à la convention du 21 janvier 2019 avec Grand Lyon THD concernant le raccordement THD des écoles

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/750 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 21 JANVIER 2019 AVEC GRAND LYON THD CONCERNANT LE RACCORDEMENT THD DES ECOLES (DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4390 en date du 21 janvier 2019, il a été approuvé le lancement de l'opération n° 60020597 « Raccordement en très haut débit de tous les groupes scolaires de la ville », l'affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00006 et la signature d'une convention avec la société Grand Lyon THD, délégation de service public (DSP) de la Métropole de Lyon, pour la mise à disposition de fibres optiques.

Par délibération n° 2019/4549 en date du 25 mars 2019, il a été approuvé la signature d'un premier avenant accélérant le planning de raccordements du périmètre initial.

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, il a été approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Raccordement en très haut débit des groupes scolaires de la Ville » et « Nouveau groupe scolaire Nérard – Construction » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.

Par délibération n° 2021/622 en date du 25 et 26 mars 2021, il a été approuvé le lancement des travaux de l'opération 09350001 « Groupe scolaire Nérard – Acquisition et construction » et l'affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00006.

Les écoles de la ville sont connectées à internet via des points de raccordement au réseau très haut débit de la Ville de Lyon. La convention approuvée par délibération n° 2019/4390 du 21 janvier 2019 a permis de donner l'accès à 158 points de raccordement par l'acquisition d'un droit d'usage irrévocable jusqu'à la fin de l'attribution de la DSP à Grand Lyon THD, soit jusqu'au 11 octobre 2040.

Il s'agit aujourd'hui de signer un deuxième avenant afin de procéder au raccordement de deux nouvelles écoles :

Nom du site coté école	Adresse du site coté école	Nom du site de rattachement	Adresse du site de rattachement	FAS HT	Longueur en ml	Cout IRU HT
Maternelle A Jean Mermoz	28 rue Professeur Ranvier 69008 Lyon	Hotel de Ville Lyon 8	12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon	2 500 €	1 700	4 623,15 €
Maternelle Nérard	15 rue Nérard 69009 Lyon	Hotel de Ville Lyon 9	6 place du marché 69009 Lyon	2 500 €	1 250	3 399,37 €
TOTAUX				5 000 €	2 950	8 022,52 €

Le raccordement de l'école Maternelle A Jean Mermoz, école déjà existante, sera financé sur l'opération 60020597 « Raccordement en très haut débit de tous les Groupes Scolaires de la ville ».

Le raccordement de l'école maternelle Nérard sera financé dans le cadre de l'opération de travaux existante 09350001 « GS Nérard - Acquisition et construction ».

Le budget adopté pour chacune des opérations reste inchangé.

Pour mémoire l'estimation de la charge annuel de fonctionnement en année pleine pour le périmètre déjà délibéré est de 107 500€TTC.

La charge supplémentaire annuelle de fonctionnement pour ces deux nouveaux raccordements, couvrant la maintenance du service, s'élèvera à terme à 1 200 €TTC et sera supportée par le budget annuel de fonctionnement de la DSITN.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019/4390 du 21 janvier 2019, n° 2019/4549 du 25 mars 2019, n° 2021/584 et n° 2021/622 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

- Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

Nom du site coté école	Adresse du site coté école	Nom du site de rattachement	Adresse du site de rattachement	FAS HT	Longueur en ml	Cout IRU HT
Maternelle A Jean Mermoz	28 rue Professeur Ranvier 69008 Lyon	Hotel de Ville Lyon 8	12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon	2 500 €	1 700	4 623,15 €
Maternelle Nérard	15 rue Nérard 69009 Lyon	Hotel de Ville Lyon 9	6 place du marché 69009 Lyon	2 500 €	1 250	3 399,37 €
TOTAUX				5 000 €	2 950	8 022,52 €

- au lieu de :

Nom du site coté école	Adresse du site coté école	Nom du site de rattachement	Adresse du site de rattachement	FAS HT	Longueur en ml	Cout IRU HT
Maternelle A Jean Mermoz	28 rue Professeur Ranvier 69008 Lyon	Hotel de Ville Lyon 8	12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon	2 500 €	1 700 €	4 623,15 €
Maternelle Nérard	15 rue Nérard 69009 Lyon	Hotel de Ville Lyon 9	6 place du marché 69009 Lyon	2 500 €	1 250 €	3 399,37 €
TOTAUX				5 000 €	2 950 €	8 022,52 €

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de fibres optiques pour le raccordement des groupes scolaires susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la société Grand Lyon THD, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant du raccordement de l'école maternelle A Jean Mermoz seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville, sur le programme n° 00006, AP n°2015-1, opération n° 60020597 dont le montant reste inchangé et seront imputées sur le chapitre 20, fonction 213.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant du raccordement de l'école maternelle Nérard seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville, sur le programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09350001 dont le montant reste inchangé et seront imputées sur le chapitre 20, fonction 213.
- 5- Les dépenses de fonctionnement seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville sur le programme RECIT, opération INFRA et seront imputées sur le chapitre 011, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET